

# Compte-rendu succinct

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président :

M. Gérôme FASSENET

Le Secrétaire de Séance :

M. Alain GOMOT

Affiché le :

Séance du Jeudi 10 novembre 2016

#### Personnes excusées/absentes :

ETREPIGNEY: M. Didier PEREZ;

EVANS : M. Jean-Luc HUDRY - Donne POUVOIR à M. Christophe FERRAND ; LA BRETENIERE : M. Joseph ROY - Donne POUVOIR à M. Gérôme FASSENET ;

MONTEPLAIN: M. Luc BEJEAN (EXCUSE);

ORCHAMPS: M. Denis JEUNET - Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD; OUR: M. Jean-Claude MOREL - Donne POUVOIR à M. Michel BENESSIANO;

PLUMONT: M. Michel GREMAUX (EXCUSE);

ROUFFANGE: M. Didier TISSOT:

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 à 20h30 à la salle des fêtes à VITREUX sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 19h30 et a été levée à 00h30.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Présentation du logiciel ZEENDOC (logiciel de gestion de documents) par la société SV BUREAU : de 19h30 à 20h00.

Présentation du projet éolien par la société OPALE (Mme Maya FORNI) : de 20h00 à 20h30

Le Président fait l'appel et constate que le guorum est atteint.

Il remercie la commune de VITREUX d'accueillir le Conseil Communautaire et remercie les maires des nouvelles communes de venir au Conseil Communautaire.

#### 1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 octobre 2016.
  - b. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande quel type de chaudière va être installé ?

Monsieur le Président répond que la chaudière fioul sera de marque DE DIETRICH GT226.

Madame Jessica RAMEL (ORCHAMPS) demande s'il est possible de vérifier les vannes car il y a encore des problèmes ?

Monsieur le Président répond que oui et qu'au niveau des bâtiments, il va falloir revoir l'isolation par les combles et voir pour mettre des brises soleils.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des statuts à partir du 1er janvier 2017

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Bureau de Jura Nord propose de reprendre 3 compétences optionnelles en plus des compétences obligatoires afin de rester dans les critères de la DGF **Bonifiée** :

• création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) indique que toutes les rues communales ne sont pas ouvertes à la circulation !

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) ajoute qu'il y a aussi les chemins d'ONF ou il n'y a plus de circulation pour l'ONF ?

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise que dans les statuts validés en 2006, il était indiqué 1 000 véhicules jour pour les liaisons douces !

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) demande si pour les routes un bureau d'études va faire un récapitulatif des travaux à venir ?

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que quand une collectivité prend une compétence, elle en décide ensuite les priorités.

Monsieur le Président indique qu'il faut voter les statuts en indiquant uniquement les intitulés exacts des

compétences sans mettre l'intérêt communautaire et ensuite au Conseil Communautaire de janvier, définir l'intérêt communautaire pour chaque compétence optionnelle.

Il demande donc à chaque commune de bien vouloir envoyer à Jura Nord l'inventaire des routes communales.

- création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;
- en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président indique qu'à minima, l'idée est de prendre le gymnase et voir pour les terrains de foot.

A la majorité absolue, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve, les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord et précise que ces modifications seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- notifie ces modifications aux communes membres pour validation et pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- précise, aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables;
- précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée;
- précise qu'une délibération sera prise pour définir l'intérêt communautaire.

# 2. FINANCES

a. Modification de la régie d'avances et de recettes des ALSH

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la modification de la régie de recettes et d'avances pour les ALSH de Rans, Fraisans et Gendrey en régie d'avances;
- approuve la suppression de la régie de recettes et d'avances pour l'ALSH de Dampierre ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

# 3. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

a. Avis sur le projet éolien dans le cadre de l'Enquête Publique

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire en complément de la présentation de Mme FORNI, de la société OPALE du début de séance.

Après présentation du projet éolien composé de 11 éoliennes implantées sur les communes de Gendrey, Sermange et Saligney, analyse des impacts et justification et, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue, donne un avis favorable pour l'ensemble du projet éolien Jura Nord La Comtoise.

b. Approbation du Pacte d'Associés de la SAS AGRO ENERGIE des Collines

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que la société s'est regroupée avec 7 agriculteurs et une coopérative agricole. Environ 2 millions de travaux. Les associés ont une part maximale de capitale de 200 000 €. Jura Nord prendrait 5 % de part donc un maximum de 10 000 €.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt avec le Président de Jura Nord pour les parts de la société ?

Monsieur le Président précise que oui et indique qu'il se retire du vote.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande une répartition des 2 millions de travaux ?

Monsieur le Président précise que dans cette somme, il y a une petite part de l'achat du terrain puis le reste de la somme est pour le terrassement, maçonnerie,...

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, fait voter ce point car Monsieur le Président se retire du vote.

#### A la majorité absolue, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve ce pacte d'associés de la SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES, joint en annexe;
- désigne Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président pour engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et signer tout acte afférent à ce dossier afin d'éviter les conflits d'intérêt.
  - c. Approbation Avenant TEPCV

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

#### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'inscription des actions suivantes :
  - action n° 1 (cf. convention initiale TEPCV): rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans;
  - action n° 2 : réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey ;
  - action n° 3 : rénovation thermique du groupe scolaire actuel en ALSH / restauration scolaire intercommunal à Gendrey;
  - action n° 4 : rénovation thermique de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps ;
  - action n° 5 : création d'une centrale solaire photovoltaïque en auto consommation collective à Gendrey;
  - action n° 6 : mise en place de ruchers le long de la véloroute, en partenariat avec le Conseil Départemental du Jura (TEPCV).
- approuve les termes de l'avenant à la convention initiale TEPCV du 9 septembre 2015 ainsi que le plan de financement global de la convention suivant :

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant total de l'action en € HT	Fonds mobilisés dans le cadre du TEPCV	Autres subventions *DETR **Conseil Régional	Autofinancement
Action 1 : Rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand (cf. convention initiale du 09/09/2015)	CCJN	947 330 €	500 000 €	**123 431 €	323 899 €
Action 2 : Réalisation d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à Gendrey	CCJN	633 156 €	506 525 €		126 631 €
Action 3 : Rénovation thermique du groupe scolaire actuel à Gendrey :	CCJN	243 100 €	121 550 €	*72 930 €	48 620 €
Action 4 : Rénovation thermique de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps :	CCJN	182 658 €	73 063 €	*73 063 €	36 532 €
Action 5 : Création d'une centrale solaire photovoltaïque en auto consommation collective à Gendrey (39350)	CCJN	265 000 €	212 000 €		53 000 €

Action 6 : Mise en place de ruchers	CCJN	20 000 €	16 000 €		4 000 €
Total Phase		2 291 244 €	1 429 138 €	269 424 €	592 682 €

- autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier;
- autorise le Président à signer cet avenant à la convention initiale particulière d'appui financier ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

#### 4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

a. Modification du PLU de Salans : annule et remplace la précédente

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

#### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de SALANS portant sur :
  - l'échelle des indices de zones à réduire : le plan provisoire nécessite la réduction de la police des n° de parcelles qui peuvent se chevaucher et rendre difficile la lecture du plan.
     Par ailleurs pour les zones ou sous-secteurs de taille réduite, il conviendra de matérialiser leurs emplacements par une flèche afin de ne laisser aucun doute au pétitionnaire ;
  - la modification de la représentation de la trame verte et bleue dans la cartouche ;
  - la modification des pages de gardes concernant la personne habilitée à approuver le document;
  - la modification de l'erreur contenue dans l'OAP : il convient de préciser que la notion d'impossibilité de créer d'impasse ne concerne que le secteur « b » du schéma comme cela avait été validé par le conseil municipal lors de l'élaboration ;
  - la prise en compte de la remarque de la Préfecture, en annexe de son courrier du 7 juin 2016 :
  - la modification du plan des servitudes en complément la représentation de la servitude PM1 résultant du plan de prévention des risques inondation (PPRI)) approuvé le 8 août 2008 :
  - le recueil des servitudes.
- dit que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Jura Nord durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : LE PROGRES.
  - b. Approbation de l'extension du champ géographique d'intervention du SICTOM au nouveau périmètre de Jura Nord

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que la désignation des nouveaux délégués se fera début d'année 2017.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à demander au SICTOM de modifier :

- son périmètre géographique d'intervention afin de prendre en compte l'intégration des 7 communes de Brans Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges et Thervay au sein de la Communauté de Communes Jura Nord à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- en conséquence, ses statuts lors de son prochain Comité syndical en vue d'étendre le champ géographique d'intervention de la Communauté de Communes Jura Nord.

# 5. BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE

a. Requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps : signature du bail emphytéotique

Monsieur Gérôme FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

# A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune d'Orchamps pour une durée de 50 ans, fixant les conditions de mise à disposition des deux bâtiments sur la parcelle 396 AD 1, sise 6 rue de l'Eglise étant précisé que la Communauté de Communes Jura Nord réglera une redevance annuelle symbolique de 1 € et prendra à sa charge les fluides, les impositions et les travaux en tout genre;
- désigne l'office notarial : Maître LIEGEON, 22 rue de la République, BP 44, 39700 ORCHAMPS ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit bail emphytéotique ainsi que tous documents se rapportant à la régularisation de cette mise à disposition ;
- précise que les dépenses et les recettes éventuelles seront imputées aux chapitres correspondants du budget.

#### 6. COMMUNICATION - CULTURE - ASSOCIATIONS

a. Localisation des totems dans les 33 communes de Jura Nord

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

#### Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

 Ré-informatisation de la médiathèque de Jura Nord : approbation du plan de financement et demande de subvention

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

#### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

• approuve le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT							
DEPE	NSES	RECETTES					
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant total (HT)				
Ré-informatisation de la médiathèque de Jura Nord  - ré-informatisation / logiciels - achat de matériels informatiques	13 830,00 € 3 649,62 €	Concours particulier des bibliothèques via la DRAC Bourgogne / Franche-Comté (50 %) Autofinancement CCJN (50 %)	8 739,00 € 8 740,62 €				
SOIT UN TOTAL DE	17 479,62 €	SOIT UN TOTAL DE	17 479,62 €				

- sollicite le concours particulier pour les bibliothèques via la DRAC Bourgogne/Franche-Comté;
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

# 7. ECONOMIE

a. FPIC - COMMUNE DE PAGNEY

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de PAGNEY, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

# b. Développement Haut Débit : point sur les communes éligibles

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce point au Conseil Communautaire.

# A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la liste des communes éligibles pour la phase 1 « Montée en débit » ainsi que les montants relatifs à la Communauté de Communes Jura Nord, soit un montant total de 131 637 € (tranche 1 + tranche 2 + tranche 3). La liste des communes éligibles et les montants sont en annexe de la présente délibération ;
- accepte que Monsieur le Président engage les dépenses relatives à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

# Phase 1 - Montée en débit

Communes	Nombres de lignes	Coût Total	Coût Commune	Coût EPCI	Bilan
COURTEFONTAINE	116	26 680 €	17 787 €	8 893 €	1ère Tranche
PAGNEY	200	46 000 €	30 667 €	15 333 €	Montant EPCI : 51 520 €
VITREUX	123	28 290 €	18 860 €	9 430 €	Budget 2017
THERVAY	233	53 590 €	35 727 €	17 863 €	Mise en service prévisible
					fin 2017/début 2018
EVANS	279	64 170 €	42 780 €	21 390 €	
OUGNEY	187	43 010 €	28 673 €	14 337 €	2nde Tranche
SALANS	263	60 490 €	40 327 €	20 163 €	Montant EPCI : 55 890 €  Budget 2018
					Mise en service prévisible
					mi 2018
ETREPIGNEY	214	49 220 €	32 813 €	16 407 €	3ième Tranche
SERRE-LES-MOULIERES	102	23 460 €	15 640 €	7 820 €	Montant EPCI : 24 227 €
					Budget 2019
					Mise en service prévisible
					fin 2018 / début 2019

c. Compétence « développement économique » : futures ZAC à transférer

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Un travail a été fait en Commission.

Cette compétence devient obligatoire pour les Communautés de Communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par défaut, Jura Nord devient compétent pour les zones artisanales mais aucune définition précise n'est indiquée dans la loi. Ce transfert se décompose en deux temps : d'une part le transfert de biens (terrains, voies publiques,...) et d'autre part le transfert de charges (CLECT).

Au niveau de l'inventaire des zones : Dampierre, Fraisans, Evans, Ranchot et Orchamps.

Pour le choix des zones à transférer, certains critères ont été retenus en Commission. Deux zones seraient donc transférées : Dampierre et Orchamps (zone qui se situe à l'entrée sur la gauche).

Cette délibération sera prise en décembre.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) demande si sur l'acquisition foncière dans les statuts, il est indiqué une réserve foncière ?

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, précise que sur Dampierre, dès que le choix sera fait d'aménager la zone, Jura Nord achètera les terrains.

Il précise que pour la compétence « tourisme », il est stipulé la création d'un office du tourisme. Il précise qu'il n'est pas judicieux de créer un office du tourisme sur le territoire Jura Nord mais il est proposé d'adhérer à l'office de tourisme de Dole movennant finance.

Il indique également que pour l'instant pas de zones d'activités touristiques définies.

Pas d'obligation de définir les ZAT pour l'instant. Jura Nord va adhérer à l'office du tourisme avec une cotisation annuelle : environ 20 000 €/an.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

#### 8. ENFANCE JEUNESSE

a. Adoption du règlement intérieur des ALSH

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte le règlement intérieur des ALSH;
- charge Monsieur le Président de toutes les suites pour l'application de ce règlement,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.
  - b. Adoption du règlement intérieur du Multi-Accueil

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte le règlement intérieur du Multi-accueil « Les Lutins des Forges » qui entrera en vigueur à compter du 14 novembre 2016;
- fixe les tarifs du Multi-accueil conformément à l'article 6 dudit règlement intérieur;
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.
  - c. Tarifs des ALSH à partir du 1er janvier 2017

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, présente ce point au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

 approuve la mise en place d'un tarif extérieur pour les familles résidants hors territoire de Jura Nord ;

- se prononce favorablement sur une majoration des tarifs périscolaires et extrascolaires pour les familles résidants hors territoire de Jura Nord à savoir 15 %;
- fixe les tarifs ci-dessous :

Revenus€	Tarif matin	Augmentation de 15 %	Montant tarif pour familles extérieures	Tarif midi	Augmentation de 15 %	Montant tarif pour familles extérieures
4500	2,30 €	0,35 €	2,65 €	6,20 €	0,93 €	7,13 €
4000	2,25€	0,34 €	2,59 €	6,14€	0,92 €	7,06 €
3500	2,20 €	0,33 €	2,53 €	6,00 €	0,90 €	6,90 €
3000	2,00€	0,30 €	2,30 €	5,80 €	0,87 €	6,67 €
2500	1,90 €	0,29 €	2,19€	5,50 €	0,83€	6,33 €
2000	1,55 €	0,23 €	1,78 €	5,44 €	0,82 €	6,26 €
1500	1,50 €	0,23 €	1,73 €	5,40 €	0,81 €	6,21 €
1000	1,30 €	0,20 €	1,50 €	5,20 €	0,78 €	5,98 €
500	1,20 €	0,18 €	1,38 €	5,10 €	0,77 €	5,87 €

Revenus €	Tarif soir	Augmentation de 15 %	Montant tarif pour familles extérieures
4500	3,45 €	0,52 €	3,97 €
4000	3,36 €	0,50 €	3,86 €
3500	3,30 €	0,50 €	3,80 €
3000	3,00 €	0,45 €	3,45 €
2500	2,85 €	0,43 €	3,28 €
2000	2,31 €	0,35 €	2,66 €
1500	2,25 €	0,34 €	2,59 €
1000	1,95 €	0,29 €	2,24 €
500	1,80 €	0,27 €	2,07 €

- Revenus €	Tarif Mercredi 13:30 17:00	Augmentation de 15 %	rif pour fa- milles exté- rieures	Tarif Mercredi +repas	Augmentation de 15 %	tarir pour familles exté- rieures
4500	4,03 €	0,60 €	4,63 €	10,23 €	1,53 €	11,76€
4500	3,92 €	0,59 €	4,51 €	10,06 €	1,51 €	11,57 €
4000		0,58 €	4,43 €	9,95 €	1,49 €	11,44€
3500	3,85 €	0,53 €	4,03 €	9,40 €	1,41 €	10,81 €
3000	3,50€	0,50 €	3,83 €	9,13 €	1,37 €	10,50€
2500	3,33 €	0,40 €	3,10 €	8,14 €	1,22 €	9,36 €
2000	2,70€	0,40 €	3,02 €	8,03 €	1,20 €	9,23 €
1500	2,63 €	0,34 €	2,62 €	7,48 €	1,12€	8,60 €
1000 500	2,28 €	0,34 €	2,42 €	7,20 €	1,08 €	8,28 €

autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

# 9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du transfert de personnel de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura en indiquant que Jura Nord reprendra donc un certain nombre d'agents. La Présidente de la CCNOJ va rencontrer le Président du Grand Dole.

Le Président lève la séance à 00h30.

Alain GOMOT, Conseiller Communautaire COMMUNE DE VITREUX

1

Le Président, Gérôme FASSENET

